



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgf-fapt.fr • fede@cgf-fapt.fr

Montreuil, le 17 juillet 2019

Orange

La CGT signe un accord monde sur l'égalité professionnelle à Orange qui offre une perspective pour toutes et tous !

Dans le cadre de son activité internationale au sein du groupe Orange la CGT s'est investie dans la nouvelle négociation pour un accord monde sur l'égalité professionnelle.

A partir des rencontres et contacts avec les organisations syndicales dans le monde mais aussi, de témoignages et d'échanges avec les salariés, la CGT a recensé les attentes et a été force de propositions permettant à ce que cet accord puisse prendre en compte toutes les situations.

Cette démarche a permis d'intégrer plusieurs thématiques, pour un accord ambitieux qui va améliorer durablement les conditions des salariés dans le monde.

Cet accord remet les organisations syndicales au cœur de la négociation dans toutes les entités du groupe dans le monde.

La négociation a permis de gagner des mesures concrètes et un engagement fort puisqu'il prévoit des budgets spécifiques pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes que ce soit sur les salaires (réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes pour atteindre l'égalité salariale à situation comparable au plus tard en 2025), l'accès aux postes à responsabilité, la mixité dans tous les métiers, les déroulements de carrière, le temps de travail.

Cet accord prend en compte l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, notamment par l'introduction du droit à la déconnexion, avec la garantie pour le salarié qu'il ne fera pas l'objet de sanction. Il prend en compte diverses situations comme le télétravail, toutes les formes de parentalités et la maternité, l'aide aux descendants et ascendants par notamment, l'aménagement du temps de travail et la prise de congés.

Le texte s'appuie aussi sur l'accord de l'OIT signé le 21

juin 2019, concernant les violences et le harcèlement que ce soit au travail ou au quotidien. Il prévoit l'accompagnement des victimes, notamment par des aides économiques d'urgence ainsi qu'un relogement.

Nous avons œuvré pour que cet accord n'oublie pas les salariés de la sous-traitance. Il est important que les droits obtenus puissent s'appliquer à l'ensemble des salariés travaillant dans le secteur.

C'est en ce sens que nous avons gagné que dans l'accord, il soit fait référence à la loi française sur le devoir de vigilance des firmes multinationales.

Tout au long de la négociation, la CGT a créé les conditions d'une unité entre toutes les organisations syndicales à partir des attentes des salariés qui ont permis d'élaborer une plate-forme revendicative commune allant au-delà de l'égalité professionnelle, par une autre répartition des richesses pour : l'emploi, les salaires, les conditions de travail... des salariés d'Orange et des sous-traitants : <https://www.cgf-fapt-orange.fr/journee-daction-internationale-a-orange-le-17-juin/>.

Les organisations syndicales vont être reçues par la direction sur cette plate forme commune.

La CGT travaille à l'implication des salariés pour gagner durablement l'amélioration des conditions de vie et de travail et offrir de nouvelles perspectives pour toutes et tous !